

ECOLE DU BEX

TAP ANNÉE 2020/2021



Période : du lundi 4 janvier au jeudi 4 février 2021
Horaires : de 15h45 à 16h45. Pas de TAP le vendredi.



Mairie d'Ytrac / 4, Avenue de la République / 15130 YTRAC -Tél : 04.71.47.70.79

Temps d'Activités Périscolaires - Ecole du Bex
3, Avenue Antonin Magne / 15130 YTRAC Tél : 04.71.62.82.84
Responsable : Christine FOUSSAT - E.mail : alaetaplebex@orange.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

Maternelles

LUNDI

PS/MS : Découverte des matières
(Gaëlle)

MS/GS : « Autour de l'hiver »
(Florence et Fred)



MARDI

PS/MS : Parcours rigolos
(Gaëlle et Florence)

MS/GS : BASKET*
(Pascal)



JEUDI

PS/MS : Fresque collective
(Virginie)

MS/GS : « Autour du carnaval »
(Gaëlle et Florence)



Primaires

LUNDI

GS/CP : TAP
(Virginie et Justine)

CE1/CE2 : TENNIS* (Jimmy)

CE2/CM1 : PERCUSSION
(Yves)

CM1/CM2 : Créativités d'hiver
(Pauline)

MARDI

GS/CP : Jeux d'hiver (Fred)
Ateliers créatifs (Marie)

CE1/CE2 : Tour du monde
(Pauline)

CE2/CM1 : La banquise
(Justine et Virginie)

CM1/CM2 : Marque page
(Sophie)

JEUDI

GS/CP : GOLF* (Léo)/
Animaux polaires (Pauline)

CE1/CE2 : Jeux coopératifs
(Fred)

CE2/CM1 : Drôles de bêtes!
(Justine)

CM2 : Ateliers Cirque
(Benoît)

RESPONSABLE (S) de l'enfant :

NOM, Prénom de l'enfant : Classe :

Téléphone portable :

Mettre une croix dans les cases pour les jours de présence.

JANVIER 2021 Séances de 15h45 à 16h45

S 1			S 2			S 3			S 4		
L	M	J	L	M	J	L	M	J	L	M	J
4	5	7	11	12	14	18	19	21	25	26	28

FÉVRIER 2021 Séances de 15h45 à 16h45

S 5		
L	M	J
1	2	4

RAPPEL : Merci de signaler par mail auprès de la responsable ALAÉ/TAP toutes modifications d'inscriptions.

Il est souhaitable que les enfants soient présents à toutes les séances liées à l'activité. **Ces fiches d'inscription sont obligatoires** et à ramener impérativement à l'accueil de l'ALAÉ **pour jeudi 17 décembre 2020.**

Les animations proposées peuvent être modifiées en fonction de la météo et d'imprévus indépendants de la volonté des organisateurs.

Merci,

Signature parents,

***Pour les activités sportives, la tenue de sport est obligatoire.**

